



Épilation au laser : ce qu'il faut savoir avant de tester ?

Depuis plusieurs années la technique de l'épilation dite « définitive » ou « permanente » s'est imposée. De plus en plus de femmes, et d'hommes, font appel à ce procédé mais est-il vraiment définitif et quels sont les risques. Réponses en huit points avec le dermatologue, Philippe Abimelec sur les questions que vous vous posez sur l'épilation laser.

Médecins, dermatologues, esthéticiennes, tous peuvent pratiquer l'épilation laser.

Faux . L'épilation laser doit être réalisée par un médecin dermatologue. Elle peut également être effectuée par un assistant compétent à condition que ce dernier soit sous la surveillance d'un dermatologue. L'esthéticienne n'est pas habilitée en France à réaliser une épilation au laser. Elles utilisent en revanche, des appareils moins puissants comme les lampes à . Avant de vous lancer, il est primordial de consulter un médecin, de préférence du Groupe Laser de la Société française des dermatologues, pour déterminer le nombre de séances et le type de laser qu'il faudra utiliser.

La lumière du laser traverse en profondeur l'épiderme.

Faux . Le laser émet une lumière invisible qui traverse la peau de seulement quelques millimètres. Cette lumière est captée par les pigments du follicule pileux. Elle endommage ensuite les fonctions du follicule et l'empêcheront de fabriquer un poil.

Peau claire ou foncée le laser reste le même pour tous.

Faux . Pour les peaux claires, les médecins dermatologues utilisent dans la plupart des cas le laser Alexandrite. Pour les peaux métissées voire très foncées, il est recommandé d'utiliser le laser Yag. Enfin le Diode Laser peut-être employé à la fois sur les peaux claires et foncées.

Lire aussi :

Il y a des précautions particulières à prendre...

A lire aussi

